

Jeudi 15 juin 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-15

Rencontres solidaires « Ukraine »

Le jeudi 15 juin 2023 à 14h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Michel KELEMENIS - Bénédicte LEFEUVRE - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Adeline DUMON a donné sa procuration à Michaël DIAN
Richard GALY a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD
Bruno GENZANA a donné sa procuration à Virginie PIN
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT ABSENTS :

Josy CHAMBON - Chantal EYMEOUD - Gilles RIPERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2022-46 du Conseil d'Administration d'Arsud du 14 décembre 2022 relative au débat d'orientation budgétaire 2023,

VU la délibération n°2022-57 du Conseil d'Administration d'Arsud du 14 décembre 2022 relative aux partenariats avec Arsud,

VU la délibération n°2023-04 du Conseil d'Administration d'Arsud du 8 février 2023 adoptant le Budget Primitif 2023,

Considérant :

- Qu'Arsud, dans le cadre de ses missions principales, a organisé un recueil exhaustif de l'ensemble des activités artistiques ukrainiennes sur le territoire régional,
- Qu'Arsud a contribué, dans le cadre de son activité, à la mise en lien par le biais d'accompagnement d'artistes ukrainiens et de programmateurs régionaux,
- Que « La Factory » est une structure indépendante avignonnaise avec le statut juridique d'association loi 1901 qui s'est fixé comme objectif de créer à Avignon un dispositif d'accueil et d'aide à la création d'art vivant sur plusieurs salles dont elle assure la cohérence artistique, constituant un véritable incubateur des arts vivants sur le territoire d'Avignon, et qui réussit déjà à assurer un rayonnement national et international,
- Qu'Arsud et « La Factory » souhaitent marquer leur solidarité avec les artistes vivant en période de guerre,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

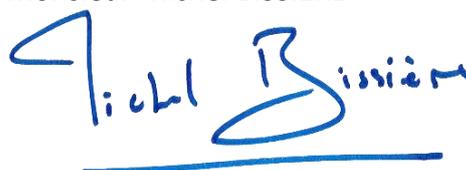
- Que, dans le cadre de la pérennité de son action solidaire, Arsud établisse un partenariat avec « La Factory » pour mettre en lien des artistes ukrainiens avec des structures culturelles et des artistes régionaux,
- Que ce partenariat se fera par conventionnement entre « La Factory » et Arsud dans la limite budgétaire de 4 000€ TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget d'Arsud.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 15 juin 2023

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20230615-2023-15-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2023